

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 335

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 21 NONIES

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« s'attache à définir »

le mot :

« définit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.